

730 Liaison des vedettes établies - Titre uniforme (R)

Premier indicateur

Non défini

⚭ Non défini

Second indicateur

Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL
- 4 Source non précisée
- 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)
- 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Codes de sous-zones

‡a	Titre uniforme (NR)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Date de signature du traité (R)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡f	Date du document (NR)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡g	Renseignements divers (R)		/0 Affichage de la liaison
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/1 Complexité de remplacement
‡i	Information sur la relation (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)	‡0	Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
‡n	Numéro de la partie, section du document (R)	‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡2	Source de la vedette ou du terme (NR)
‡p	Nom de la partie ou section du document (R)	‡4	Relation (R)
‡r	Tonalité de la musique (NR)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡s	Version (R)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un titre uniforme équivalent au titre contenu dans la zone 130 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 730 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 130 (Vedette - Titre uniforme), 430 (Rappel de renvoi « voir » - Titre uniforme) et 530 (Rappel de renvoi « voir aussi » - Titre uniforme). La section *X30 Titres uniformes - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones ‡i (Information sur la relation), ‡w (Sous-zone de contrôle), ‡2 (Source de la vedette ou du terme) et ‡4 (Relation) dans la zone 730.

730

■ EXEMPLE

Titre uniforme équivalent dans un thésaurus multilingue :

008/09 a *[notice de vedette établie]*

130 001aBible.pA.T.

[Vedette en français de BAC]

730 005wa1aBible.pO.T.0(CaOONL)0004E5217E0

[Vedette correspondante en anglais de BAC]